



**VILLE  
DE BAUME LES DAMES**



**DOUBS**

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 1

**Date de convocation**

29/05/2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Emilie CORDIER, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (4) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE

**Absents (1) :**

Dominique MISCHI

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E01-2026**

**Objet : Approbation des Procès-Verbaux des séances des conseils municipaux du 21 et 31 mars 2026**

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 21 et du 31 mars 2026.**

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28    Contre : 0    Abstentions : 0**

**La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER**

**Le Maire,  
Arnaud MARTHEY**



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 1

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaients présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Emilie CORDIER, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (4) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE

**Absents (1) :**

Dominique MISCHI

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E04-2026**

**Objet : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 ;

Considérant que le Maire est président de droit du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de maximum 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de maximum 8 membres nommés par le maire ;

Considérant que, conformément à l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;

**Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à seize (16), soit :**

**Huit (8) membres élus par le conseil municipal ;**

**Huit (8) membres nommés par le maire.**

**Vote du Conseil :**

Pour : 28    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 1

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Emilie CORDIER, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (4) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE

**Absents (1) :**

Dominique MISCHI

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E05-2026**

**Objet : Election des membres élus appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale (CCAS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Baume les Dames en date du 5 juin 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète ;

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste ;

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Après appel de candidatures effectué par Monsieur le Maire, la seule liste de candidats présentée est la suivante :

Liste des candidats élus du Conseil Municipal
1 Francine COUDON
2 Karl TOURNIER GRUX
3 Camille LIARD
4 Christian BASSENNE
5 Aurélien RACLE
6 Isabelle DELARUE
7 Laure THIEBAUT
8 Christelle LAMBERT

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin secret, à l'élection des huit membres élus du conseil d'administration du CCAS.

La liste des membres nommés par le Maire est la suivante :

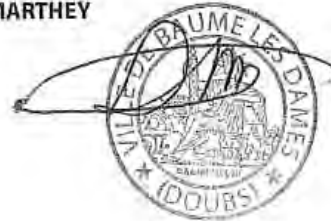
Membres nommés	Structures représentées
1 Maryse DELAGRANGE	Personne qualifiée
2 Jean Claude FAURE	UDAF
3 Djafer LOUNAOUCI	APF
4 Michelle BLANCHON	Croix Rouge BLD
5 Ingrid CHABOD	CIDFF
6 Vincent GENIAUX	CPTS
7 Annie GIRARDAT	Club les jours heureux
8 Samuel MESNIER	IRTS

**Vote du Conseil :**

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 1

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Emilie CORDIER, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maiwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (4) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE

**Absents (1) :**

Dominique MISCHI

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E06-2026**

**Objet: Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Doubs Baumois en date du 29 avril 2026 fixant la composition de la CLECT

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de cette commission.

Sachant que le rôle de La CLECT est de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres. Son unique mission est donc d'évaluer le coût net des charges transférées aux communes, en distinguant les dépenses de fonctionnement (coût réel de l'exercice précédent) et celles liées aux équipements (coût annualisé).

Le Maire procède à un appel de candidature :

Titulaire : Arnaud MARTHEY

Suppléant : Christian BASSENNE

**Le Conseil Municipal désigne comme représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Arnaud MARTHEY titulaire et Christian BASSENNE suppléant.**

**Vote du Conseil :**

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



## COMMUNE DE Baume les Dames

## LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES TITULAIRES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal <sup>(1)</sup>	Impositions directes locales
1	M Christian BASSENNE	17/03/1954	38 Rue de la Prairie	Adjoint au Maire	Oui-Non	
2	M Jean-Marc VUILLEMIN	17/07/1960	5 Rue de Champvans	Conseiller délégué Municipal	Oui-Non	TF
3	Mme Sylviane MARBOEUF	20/05/1953	10 Rue Cizole	Adjointe au Maire	Oui-Non	TF
4	Mme Annie GIRARDAT	29/03/1947	12 Esplanade du Breuil	Retraitée	Oui-Non	TF
5	Mme Viviane DURAI	22/03/1958	38 Rue de la Prairie	Retraitée	Oui-Non	TF
6	Mme Colette ROMANENS	29/12/1946	5 Quai du Canal	Retraitée	Oui-Non	TF
7	M Serge COUDON	10/10/1955	29 Rue des Grottes	Retraité	Oui-Non	TF
8	M Gilbert MARBOEUF	21/11/1946	10 Rue Cizole	Retraité	Oui-Non	TF
9	M Bernard VIGREUX	05/03/1952	11 Rue sur le Quin	Retraité	Oui-Non	TF
10	Mme Josiane DI MASCIO	04/01/1949	9 Rue des Roches	Retraitée	Oui-Non	
11					Oui-Non	
12					Oui-Non	
13					Oui-Non	
14					Oui-Non	
15					Oui-Non	
16					Oui-Non	

16 NOMS A  
PROPOSER

(1) rayer la mention inutile

A Baume les Dames le 05 juin 2026

Le Maire



**COMMUNE DE Baume les Dames**

**Suppléants**

**LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

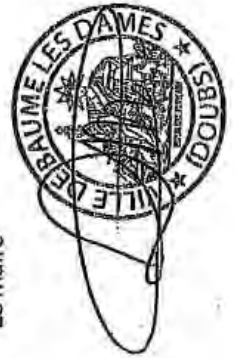
N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal <sup>(1)</sup>	Impositions directes locales
1	M Jérémy TRESSE	17/01/1987	3 Rue Françoise Dolto	Conseiller délégué Municipal	Oui-Non	TF
2	M Jean-Claude ALAMPI	28/05/1958	11 E Rue de l'Helvetie	Conseiller délégué Municipal	Oui-Non	
3	M Bruno DEBRIE	19/12/1964	12 Rue de l'Esplanade	Adjoint au Maire	Oui-Non	TF
4	M Sébastien FERNIOT	23/09/1977	15 Rue Lécuyer	Conseiller Municipal	Oui-Non	TF
5	M Jean-Marie ROLIN	03/02/1957	6 Rue Saint Joseph	Retraité	Oui-Non	TF
6	Mme Sylvie GIRARDOT	04/11/1965	10 Rue de Champvans	Auto-entrepreneuse	Oui-Non	TF
7	M Jean-Claude MAURICE	22/11/1948	14 Rue des Abbayes	Retraité	Oui-Non	TF
8	M Michel COMOLA	30/11/1947	4 Rue Courvoisier	Retraité	Oui-Non	TF
9	M Daniel POUX	21/06/1973	13 Place de la Loi	Gérant	Oui-Non	TF
10	M Gérard GLEIZE	28/01/1952	13 Rue sur le Quin	Retraité	Oui-Non	TF
11					Oui-Non	
12					Oui-Non	
13					Oui-Non	
14					Oui-Non	
15					Oui-Non	
16					Oui-Non	

16 NOMS A PROPOSER

(1) rayer la mention inutile

A Baume les Dames le 05 juin 2026

Le Maire



**VILLE  
DE BAUME LES DAMES**



**DOUBS**

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 1

**Date de convocation**

29/05/2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Emilie CORDIER, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (4) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE

**Absents (1) :**

Dominique MISCHI

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E07-2026**

**Objet : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), et suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Toutefois, son rôle reste limité à une fonction d'aide à la décision, l'administration fiscale conservant le pouvoir de décision. La CCID se réunit une fois par an dans le cadre de sa mission consultative, en présence d'un représentant des services fiscaux. Les réunions ont lieu à huit clos : seuls les membres de la commission sont habilités à y assister. La présence du Président de la commission est indispensable, à savoir le Maire ou son Adjoint délégué pour la CCID. La composition de la commission est la suivante :

- le Maire ou un Adjoint délégué, président de commission,
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les membres sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, comprenant un nombre double de candidats, soit 32 candidats (16 titulaires et 16 suppléants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Les 32 noms figurant sur la liste adressée à la DDFIP doivent remplir les conditions suivantes :

- Être Français ou ressortissant d'un État membre de L'Union Européenne,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Jouir des droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Les informations à communiquer pour chaque commissaire proposé sont les suivantes : - Nom et Prénoms - Date de naissance - Adresse - Assujettissement aux impositions directes locales (TH, TF, CFE).

A défaut de liste complète ou remplissant ces critères, la DDFIP se réserve le droit de procéder à des désignations d'office.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/26

ID : 025-212500474-20260605-E07\_2026-DE



**Le Conseil Municipal propose la liste ci annexée des candidats pour siéger à la CCID, parmi lesquels la Directrice de la DDFIP désignera 8 titulaires et 8 suppléants.**

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28    Contre : 0    Abstentions : 0**

**La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER**

**Le Maire,  
Arnaud MARTHEY**

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (25) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Emilie CORDIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (4) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E010-2026**

**Objet : Convention relative au déport des images de vidéoprotection au CORG25**

La Ville de Baume les Dames a été autorisée par arrêté préfectoral n° 25-025-10-8-0058 en date du 8 octobre 2025 à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection. L'installation technique du dispositif étant en cours de finalisation, considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de gendarmerie pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique, il est proposé de conclure une convention avec le groupement de gendarmerie.

La convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la gendarmerie et la commune de Baume les Dames pour l'exploitation en direct du dispositif de vidéoprotection et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition du Centre d'Opération et de Renseignement du Groupement de gendarmerie départementale du Doubs (CORG25), des informations traitées par le réseau de vidéoprotection implanté sur Baume les Dames.

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle prend fin en cas de demande de résiliation d'une des deux parties ou de retrait de l'autorisation préfectorale.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au déport des images de vidéoprotection ci annexée et tout document s'y rapportant.**

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/26



ID : 025-212500474-20260605-E010\_2026-DE



**Baume**lesDames

**CONVENTION**  
**RELATIVE AU DEPORT DES IMAGES**  
**DE VIDEOPROTECTION DE VOIE PUBLIQUE**



**La Gendarmerie Nationale**, représentée, par :

- ✓ Le Colonel MONTET Elodie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs ;

Et

**La Commune de Baume les Dames**, représentée par son maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police du maire :

- ✓ Monsieur MARTHEY Arnaud ;

Ci-après dénommés les parties,

Considérant que la commune de Baume les Dames a été autorisée par arrêté préfectoral n°25-025-10-8-0058 en date du 08/10/2025, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine, conformément aux articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 du code de la sécurité intérieure, joint à la présente convention,

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de gendarmerie pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique.

Conviennent les dispositions suivantes :

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la gendarmerie et la commune de Baume les Dames pour l'exploitation en direct du dispositif de vidéoprotection et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition du centre d'opération et de renseignement du groupement de gendarmerie départementale du Doubs (CORG), des informations traitées par le réseau de vidéoprotection de voie publique implanté dans la commune de Baume les Dames.

### **ARTICLE 2 : Mise en place d'un renvoi d'images vers les services de la gendarmerie nationale**

Le renvoi d'images vers le centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie du Doubs est activé sur demande du commandant de groupement ou de son représentant.

Les personnels de la gendarmerie nationale, visualiseront en direct les images des caméras pour la gestion d'un événement opérationnel.

Aucune veille systématique n'est réalisée.

Aucun enregistrement des images obtenues ne peut s'effectuer au sein du CORG.



**ARTICLE 3 : Financement de l'installation, de l'entretien, du fonctionnement, du renouvellement et du remplacement des matériels**

La ville de Baume les Dames ne met aucun matériel à la disposition du CORG.

Seule une liaison permettant une connexion vers le dispositif de vidéoprotection de la commune de Baume les Dames est accordée.

Le dispositif technique de déport doit être compatible avec les systèmes existants et agréé par les services techniques du ministère de l'intérieur et des outre-mer et ne pas entraîner de fortes contraintes immobilières ou techniques.

Le commandant de groupement de gendarmerie départementale du Doubs pourra se prononcer sur le choix des équipements de visualisation en nombre et en qualité à installer dans ses locaux. Le remplacement des équipements pourra se faire à l'identique en nombre et en qualité mais pourra également faire l'objet d'une modification en quantité et en qualité afin de répondre à l'objectif de réception prévu et mis en place dans la présente convention.

Au niveau du CORG, les opérations de maintenance sont effectuées par les personnels de la gendarmerie.

Ces matériels seront reliés au moyen d'une ligne dédiée et sécurisée.

**ARTICLE 4 : Confidentialité des lieux d'implantation des matériels**

Le commandant de groupement de la gendarmerie du Doubs détermine le lieu d'implantation du matériel et des écrans de visualisation en tenant compte des principes de confidentialité et de respect de la vie privée. Le réseau de vidéoprotection est indépendant de ceux qui sont en œuvre au sein du service de gendarmerie.

Seuls les personnels désignés par le commandant de groupement de la gendarmerie du Doubs peut avoir accès aux images obtenues par le renvoi.

**ARTICLE 5 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Une partie qui envisage de ne pas la renouveler, le signale à l'autre par lettre recommandée AR, au plus tard six mois avant la date d'échéance.

Elle prend fin en cas de retrait de l'autorisation préfectorale.

Fait en deux exemplaires, à Baume les Dames, le 5/06/2026

Commandant du groupement de  
gendarmerie départementale  
du Doubs



Maire de la commune  
de Baume les Dames





Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/26



ID : 025-212500474-20260605-E010\_2026-DE



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E011-2026**

**Objet : Acquisition parcelles forestières famille GROSERRIN**

Par courrier en date du 18 août 2025, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) a informé la Commune de la mise en vente de la parcelle forestière cadastrée ZE n°90 située lieu-dit Au Chanoy et d'une surface de 6 020 m<sup>2</sup> appartenant à la famille GROSERRIN. Une demande d'estimation a été faite auprès de l'ONF par la Commune.

Par un courrier en date du 27 novembre 2025, la Commune a fait part d'une proposition d'achat à la famille GROSERRIN à hauteur de 3 000 €.

Par courriel en date du 01 avril 2026, la famille GROSERRIN a accepté la proposition formulée par la Commune pour l'acquisition de la parcelle susmentionnée.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

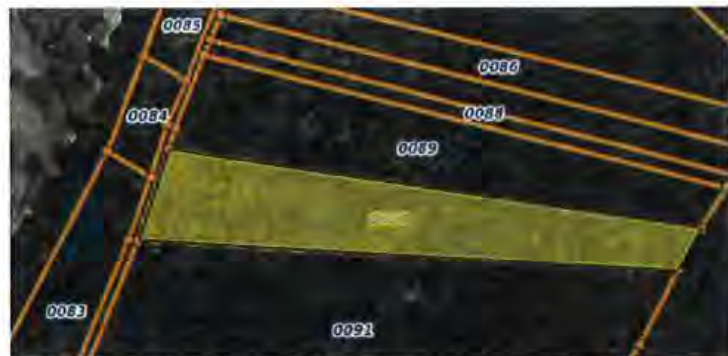
- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE n°90 pour un montant de 3 000 € (montant exprimé hors taxe et hors droit) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints délégués à signer tous les actes et documents devant intervenir dans le dossier.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E012-2026**

**Objet : Acquisition parcelles forestières Madame PECHENOT**

En octobre 2025, Madame PECHENOT a informé la Commune de son intention de vendre ses parcelles forestières cadastrées.

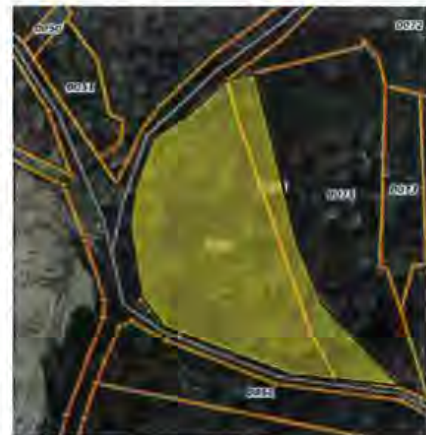
ZH n°76 et 77 situées lieu-dit Aux Combes et d'une surface totale de 3 375 m<sup>2</sup>, à la Commune. Une demande d'estimation a été faite auprès de l'ONF par cette dernière.

Par un courrier en date du 27 novembre 2025, la Commune a fait part d'une proposition d'achat à Madame PECHENOT à hauteur de 1 300 €.

Par courriel en date du 03 février 2026, Madame PECHENOT a accepté la proposition formulée par la Commune pour l'acquisition des parcelles sus mentionnées.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées ZH n°76 et 77 pour un montant de 1 300 € (montant exprimé hors taxe et hors droit) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints délégués à signer tous les actes et documents devant intervenir dans le dossier.



**Vote du Conseil :**

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

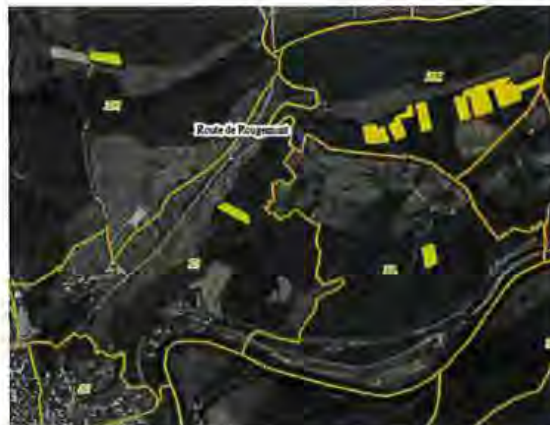
**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E013-2026**

**Objet : Acquisition parcelles forestières Monsieur PERNIN**

En février 2026, Monsieur PERNIN a informé la Commune de son intention de vendre ses parcelles forestières, d'une superficie totale de 46 941 m<sup>2</sup>, listées dans le tableau ci-dessous. Une demande d'estimation a été faite auprès de l'ONF par ce dernier. Par un courrier en date du 16 mars 2026, la Commune a fait part d'une proposition d'achat à Monsieur PERNIN pour l'ensemble des parcelles forestières proposées à la vente pour un montant de 14 531 €, conformément à la proposition de l'ONF.



Lieux	Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>
Bois de la Plaine Fer	ZK 28	2 860
Bois de la Plaine Fer	ZK 32	946
Bois de la Plaine Fer	ZK 33	2 300
Bois de la Plaine Fer	ZK 36	795
Bois de la Plaine Fer	ZK 40	3 628
Bois de la Plaine Fer	ZK 48	3 437
Bois de la Plaine Fer	ZK 50	1 985
Bois de la Plaine Fer	ZK 51	3 312
Bois de la Plaine Fer	ZK 52	134
Bois de la Plaine Fer	ZK 53	402
Bois de la Plaine Fer	ZK 54	3 320
Bois de la Plaine Fer	ZK 59	1 385
Bois de la Plaine Fer	ZK 60	605

Bois de la Plaine Fer	ZK 61	705
Bois de la Plaine Fer	ZK 62	2 125
Bois de la Plaine Fer	ZK 63	756
Bois de la Plaine Fer	ZK 64	805
Bois de la Plaine Fer	ZK 66	525
Bois de la Plaine Fer	ZK 67	1 290
Bois de la Plaine Fer	ZK 68	630
Bois de la Plaine Fer	ZK 73	435
Bois de la Plaine Fer	ZK 74	1 032
Bois de la Plaine Fer	ZK 79	975
Bois de la Plaine Fer	ZK 80	644
Bois de la Plaine Fer	ZK 81	1 124
Combe de Framont	ZH 6	2 922
A l'Achenoz	ZI 110	3 280
En Rainfort	ZL 61	3 060
En Rainfort	ZL 367	1 524

Par courriel en date du 26 mars 2026, Monsieur PERNIN a accepté la proposition formulée par la Commune pour l'acquisition des parcelles sus mentionnées.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver l'acquisition des parcelles listées ci-dessus pour un montant de 14 531 € (montant exprimé hors taxe et hors droit) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints délégués à signer tous les actes et documents devant intervenir dans le dossier.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaiant présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E014-2026**

**Objet : Acquisition parcelles forestières Monsieur SOMMACAL**

Le Maire expose que la délibération n° D08/2022, votée lors du Conseil municipal du 3 mai 2022, concernant l'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal, comportait une erreur. En effet, la parcelle cadastrée ZH n° 75, d'une surface de 2 405 m<sup>2</sup> et située au lieu-dit « Aux Combes », a été intégrée au domaine communal alors qu'elle était la propriété de Monsieur Michel SOMMACAL. La commune souhaite donc régulariser la situation en acquérant à titre onéreux la parcelle ZH n° 75. Par ailleurs, en décembre 2025, Monsieur SOMMACAL a fait savoir à la commune son intention de vendre une autre de ses parcelles forestières, à savoir la parcelle ZE n° 51, située au lieu-dit « Aux Combes » et d'une surface totale de 1 320 m<sup>2</sup>.

Une demande d'estimation a été effectuée auprès de l'ONF pour ces deux parcelles forestières.

Par courrier en date du 27 février 2026, la commune a fait part à Monsieur SOMMACAL d'une proposition d'achat à hauteur de 2 475 €.

Par courrier en date du 22 avril 2026, Monsieur SOMMACAL a accepté la proposition formulée par la commune pour l'acquisition des parcelles susmentionnées.

**Il est donc proposé au Conseil municipal :**

- D'approuver la régularisation financière pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH n° 75, ainsi que l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE n° 51, pour un montant de 2 475 € (montant exprimé hors taxes et hors droits) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ainsi que ses adjoints délégués, à signer tous les actes et documents à intervenir dans ce dossier.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E015-2026**

**Objet : Acquisition parcelles forestières Monsieur MARTELLA**

Dans le cadre d'un projet de cession d'une portion de foncier d'environ 30 m<sup>2</sup> située 10 rue des Tamaris au bénéfice de Monsieur MARTELLA, ce terrain a été déclassé du domaine public et intégré au domaine privé de la Commune conformément à l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques par délibération municipale n°B014/2026 du 26 février 2026.

Cette portion de foncier intégrée au domaine privé de la Commune est désormais proposée à la vente à Monsieur MARTELLA. France Domaine a émis un avis le 24 mars 2026 référencé 2026-25047-04878.

Par courrier en date du 02 septembre 2025, la Commune a fait part à Monsieur MARTELLA de sa volonté de lui céder cette portion de l'ancien domaine public situé au 10 rue des Tamaris pour l'euro symbolique. Par courriel en date du 09 octobre 2025, Monsieur MARTELLA a donné son accord pour cette acquisition. Les frais de notaires seront pris en charge par Monsieur MARTELLA et les frais d'alignement seront à la charge de la Commune.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- De valider la cession de cette portion foncière située 10 rue des Tamaris d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique (montant exprimé hors taxe et hors droit), au profit de Monsieur MARTELLA, les frais de notaire étant à la charge de ce dernier et les frais d'alignement à la charge de la Commune ;

**Vote du Conseil :**

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maiwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E016-2026**

**Objet : Cession parcelle ZA n°37 au bénéfice de l'USB tir**

Dans le cadre d'un projet de cession foncière d'un terrain utilisé par l'USB tir (installation d'un stand de tir), à savoir la parcelle cadastrée ZA n°37 d'une superficie de 3 388 m<sup>2</sup> (repérée en jaune sur le plan ci-dessous), l'USB Tir a fait part de sa volonté d'acquiescer cette parcelle.

Compte tenu de la décision de la municipalité du 20 janvier 2026, il est proposé de céder la parcelle à hauteur de 1 000€ avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Par courrier en date du 21 janvier 2026, la Commune a fait part à l'USB tir de sa volonté de lui céder cette parcelle au prix précédemment évoqué.

Par courriel en date du 30 janvier 2026, Monsieur Sébastien HANRIOT, président de l'USB tir, a donné son accord en ce sens au titre de l'association.



**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- De valider la cession de la parcelle cadastrée ZA n°37 d'une superficie de 3 388 m<sup>2</sup> au prix de 1 000€ (montant exprimé hors taxe et hors droit), au profit de l'USB tir, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et son adjointe à l'Urbanisme à signer les documents s'y afférant.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E017-2026**

**Objet : Budget CINEMA : Décision Modificative N°1**

La Décision Modificative n°1 du budget CINEMA 2026 est présentée.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023 -	virt à Investissement	4 000,00	
Total dépenses		4 000,00	Total recettes 0,00
		solde R-D -4 000,00	
		Sur équilibre BP 65 927,30	
		Sur équilibre après DM1 61 927,30	

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chap 21 -	Installations matériels à caractères spécifiques	4 000,00	021 - virt de fonctionnement 4 000,00
Total dépenses		4 000,00	Total recettes 4 000,00
		Solde R-D 0,00	

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY





# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Cne de BAUME LES DAMES Commune

Numéro SIRET : 21250047400185  
Poste comptable : SGC VALDAHON-BAUME LES DAMES

### Décision modificative N°1 relatif à l'exercice 2026

**Budget annexe : BUDGET CINEMA**

**Instruction budgétaire et comptable M.4(1)**  
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



# Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
Modalités de vote du budget	3
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	Sans Objet
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	15
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	16
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	17
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	18

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**Reçu  
Le 15/06/2026

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
  - sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.50% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	4 000,00	0,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	4 000,00	4 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
----------------------------	-----------------	-----------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercice).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 005,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 005,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>6 005,00</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 005,00</b>
---	-----------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 805,00	0,00	0,00	0,00	10 805,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>10 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 805,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>10 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 805,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 805,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE</b>	<b>57 127,30</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>67 932,30</b>
---	------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.







## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
040	Opérat° ordre transféré entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (3)	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

+



R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT RE

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

BUDGET  
ANTICIPE

ID : 025-212500474-20260605-DELIB\_E017\_2026-BF

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 000,00

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (7)

4 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

Publié le

ID : 025-212500474-20260605-DELIB\_E017\_2026-BF



#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		- 4 000,00	4 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
--	------

+

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	------

+

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		4 000,00	4 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.





- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.




 110000  
 100000  
 100000

 110000  
 100000  
 100000

 110000  
 100000  
 100000

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit éqipt	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION</b>		<b>2 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	4 000,00	4 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 005,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.





### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	4 000,00	4 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	4 000,00	4 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		0,00	4 000,00	4 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		0,00	4 000,00	4 000,00

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote. I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.





### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	4 000,00	4 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 000,00</b>
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)</b>	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou repartés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		I	0,00	II 0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.3****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V</b> 0,00	4 000,00	<b>VI</b> 4 000,00
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		0,00	4 000,00	4 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat <sup>o</sup> des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	4 000,00	4 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.





## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/05/2026

Présenté par Le Maire,  
A Baume-les-Dames le 01/01/2000  
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session  
A Baume-les-Dames, le 05/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Baume-les-Dames, le



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E018-2026**

**Objet : Budget FORET : Décision Modificative N°1**

La Décision Modificative n°1 du budget FORÊT 2026 est présentée.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023 - virt à la section d'investissement	11 000,00		
Total dépenses	11 000,00	Total recettes	0,00
		solde R-D	-11 000,00
		Sur équilibre BP	24 317,66
		Sur équilibre après DM1	13 317,66

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chap 21 - Acquisition parcelles forestières	11 000,00	021 - virement de la section de fonctionnement	11 000,00
Total dépenses	11 000,00	Total recettes	11 000,00
		Solde R-D	0,00

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : Cne de BAUME LES DAMES (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 21250047400086

POSTE COMPTABLE : SGC VALDAHON-BAUME LES DAMES

**M. 57**

**Décision modificative 1 (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET FORET (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.





# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	7

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	8
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	9
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	12
D1 - Balance générale - Dépenses	14
D2 - Balance générale - Recettes	16

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	22
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	Sans Objet

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet





B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	
B3.2 - Etalement des provisions	
B4 - Etat des charges transférées	
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	
B6 - Prêts	
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	
B7.3 - Etat des emprunts garantis	
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
B7.8 - Autres engagements donnés	
B7.9 - Autres engagements reçus	
B8 - Subventions versées	
B9 - Etat du personnel	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	31
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	33
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	34
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	35

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Voie du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)





## I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.



**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	245 599,15	332 370,50	-17 177,69 A1
Investissement	149 052,24	88 439,84 (2)	-82 208,34 A2
Fonctionnement	96 546,91	243 930,66 (3)	65 030,65 A3

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	21 049,40	III + IV	0,00	B1
I	21 049,40	III	0,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)	
TOTAL	A1 + B1 48 544,26
Investissement	A2 + B2 -163 870,14
Fonctionnement	A3 + B3 212 414,40

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>21 049,40</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	21 049,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





## I – INFORMATIONS GENERALES

## EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	11 000,00	11 000,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00	(si solde positif) 0,00
=			
	Total de la section d'investissement (3)	11 000,00	11 000,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	11 000,00	RECETTES 0,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	(si excédent) 0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
=			
	Total de la section de fonctionnement (4)	11 000,00	0,00
	<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>22 000,00</b>	<b>11 000,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.





## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	115 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	126 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>126 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 496,00	0,00	0,00	0,00	14 496,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 496,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>129 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>140 496,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>129 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>140 496,00</b>
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>142 820,74</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>283 316,74</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>C1</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	163 870,14	0,00	0,00	0,00	163 870,14
138	Autres subventions Invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>163 870,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163 870,14</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>163 870,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163 870,14</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	108 446,60		11 000,00	11 000,00	119 446,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>108 446,60</b>		<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>119 446,60</b>

<b>TOTAL</b>	<b>272 316,74</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>283 316,74</b>
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>283 316,74</b>
---	-------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>119 446,60</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.





(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ,  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ,  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions complémentaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 005,00	0,00	0,00	0,00	3 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>83 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 005,00</b>
66	Charges financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>94 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 005,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	108 446,60		11 000,00	11 000,00	119 446,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>108 446,60</b>		<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>119 446,60</b>

<b>TOTAL</b>	<b>202 451,60</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>213 451,60</b>
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>213 451,60</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.





## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

**II**  
**C2**

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	178 220,00	0,00	0,00	0,00	178 220,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>178 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 225,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>178 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 225,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>178 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 225,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>48 544,26</b>
-------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>226 769,26</b>
--	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>119 446,60</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	11 000,00	0,00	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
+				
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>			<b>0,00</b>	
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>11 000,00</b>	

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		11 000,00	11 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>			<b>0,00</b>	
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>11 000,00</b>	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.





(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux disposi

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en (V-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
48f	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		11 000,00	11 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

-

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 000,00</b>
---	------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations Publiques (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'Instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en (V-B5)).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>129 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	115 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>14 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>129 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

11 000,00





- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilités »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>108 446,60</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
		I		II	III = I + II
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	108 446,60		11 000,00	11 000,00	11 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>108 446,60</b>		<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>11 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



### III - VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>129 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	115 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
2117	Bois et forêts	115 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	14 496,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 496,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>14 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>129 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
040	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations ordre transf. entre sections (7)							
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales (9)							
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>108 446,60</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	108 446,60		11 000,00	11 000,00	11 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>108 446,60</b>		<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.



- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>202 451,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>83 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>94 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	108 446,60			11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>108 446,60</b>			<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>		<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>

D002 Résultat reporté 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 11 000,00



**Cne de BAUME LES DAMES - BUDGET FORET - DM - 2026**

(1) Voir état H-I pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 025-212500474-20260605-DELIB\_E018\_2026-BF







### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>178 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	178 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscallité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>178 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>178 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					<b>R002 Résultat reporté</b>	<b>0,00</b>
					<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D) 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>202 451,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	58 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	15 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>83 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 729,57	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-39,57	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 310,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour informatif Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour		Vote) III = I + II
								Crédits gérés	hors AE	
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	94 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	108 446,60			11 000,00	11 000,00		11 000,00		11 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	108 446,60			11 000,00	11 000,00		11 000,00		11 000,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	831,62
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-871,19
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-39,57

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

## Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-142 820,74	0,00	0,00	-142 820,74
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-21 049,40	0,00	0,00	-21 049,40
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-163 870,14	0,00	0,00	-163 870,14

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	163 870,14	0,00	0,00	163 870,14
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-163 870,14	0,00	0,00	-163 870,14
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE





	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	14 496,00	0,00	0,00	14 496,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	108 446,60	11 000,00	11 000,00	119 446,60
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	93 950,60	11 000,00	11 000,00	104 950,60

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte dans hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 14 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>14 496,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 496,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.





IV

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES BUDGETAIRES**  
**EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 108 446,60</b>	<b>11 000,00</b>	<b>VI 11 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>108 446,60</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	108 446,60	11 000,00	11 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/05/2026

Présenté par Le Maire (1),

A Baume-les-Dames, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session

A Baume-les-Dames, le 05/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Baume-les-Dames, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E020-2026**

**Objet : Subvention de subvention pour le matériel informatique de la médiathèque au titre de la DGD 2026**

Après le renouvellement du matériel de l'espace public numérique de la médiathèque en 2024, le matériel informatique des agents nécessite une mise à jour afin de pouvoir accueillir les usagers dans les meilleures conditions et de fournir aux agents des outils plus ergonomiques et mobiles, notamment pour la création d'un espace de travail supplémentaire à la suite de l'arrivée d'un agent en septembre 2025. La médiathèque souhaite également diversifier son offre d'animation en faisant l'acquisition d'une boîte à histoires qui sera mise à disposition de ses adhérents. Grâce à ses contenus audios (fiction, podcast, documentaires) cette boîte à histoires pourra permettre à un public plus large de fréquenter la médiathèque, notamment le public en situation de handicap ou de difficulté d'apprentissage de la lecture. Cette offre nécessite l'acquisition de casques audio afin de permettre l'utilisation de l'outil dans les meilleures conditions possibles. Ces casques pourront être utilisés par les adhérents avec la boîte à histoires ou les ordinateurs de l'espace public numérique, et par les agents de la médiathèque. L'aide de l'État prend la forme d'un concours particulier au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), qui est géré par les Directions régionales des Affaires Culturelles et qui accompagne les opérations en faveur des bibliothèques territoriales : construction, rénovation énergétique, équipement mobilier et informatique, mise en accessibilité...

Plan de financement : Etat-DRAC DGD Renouvellement du matériel informatique des agents de la Médiathèque Jean Grosjean

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
3 réplicateurs de ports	375,00 €	Autofinancement	1 802,00 €	50%
2 PC portables	2 690,00 €	Dotation DGD (50%)	1 802,00 €	50%
1 écran et 1 ensemble clavier souris	235,00 €			
5 casques audios (adulte et enfant)	81,00 €			
1 boîte à histoires Merlin	71,00 €			
1 lecteur de code barre sans fil	152,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>3 604,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 604,00 €</b>	<b>100%</b>



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 025-212500474-20260605-E020\_2026-DE



**Le Conseil municipal valide le plan de financement du renouvellement de matériel informatique et numérique des agents de la médiathèque et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de 1 802€ auprès de l'État par l'intermédiaire de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, somme correspondant à 50% du montant HT du projet engagé qui s'élève à 3 604€.**

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0**

**La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER**

**Le Maire,  
Arnaud MARTHEY**



**VILLE  
DE BAUME LES DAMES**



**DOUBS**

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E021-2026**

**Objet : Mandatement du Centre de Gestion pour la mise en concurrence des contrats d'Assurance des Risques statutaires 2027-2030**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu le code général de la fonction publique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La Collectivité charge le Centre de gestion :

- de collecter auprès de son assureur statutaire CNP assurances les statistiques nécessaires au lancement de la procédure ;
- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions - d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/26

ID : 025-212500474-20260605-E021\_2026-DE



Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le mandat de participation à la mise en concurrence comme défini.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness DUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E022-2026**

**Objet : Mandatement du Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire Prévoyance 2027-2032**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances souscrits par leurs agents.

La souscription par les agents territoriaux des garanties minimales mentionnées à l'article L. 827-11 destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès que ce contrat collectif comporte est obligatoire.

La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque « prévoyance » ne peut être inférieure à la moitié du montant de la cotisation ou de la prime individuelle ouvrant droit au bénéfice des garanties minimales concernant ces risques prévues par le contrat collectif.

Le code général de la fonction publique, et plus particulièrement son article L827-7 prévoit que « Les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L. 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4. »

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2027 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance »

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article L827-8 du code général de la fonction publique, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 25.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial du CDG 25.

Vu :

- le code général de la fonction publique et notamment son article L253-5 et ses articles L827-1 et suivants,
- la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,





-le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Considérant :

- l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,
- l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG 25 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Maire :

- à engager la collectivité dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
- mandater le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »
- s'engager à communiquer au CDG25 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée
- prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY



VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E023-2026**

**Objet : Autorisation recrutement saisonnier mandat 2026-2032**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, I, 2°;

Considérant qu'en prévision de besoins ponctuels de personnel (manifestations, montage de dossiers, période estivale...) il est nécessaire de renforcer les services de la ville, notamment pour l'entretien des espaces verts, l'accueil pour les expositions à l'Abbaye, le renfort à la médiathèque et aux services administratifs ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3, I, 2° de la loi n°84-53 précitée ;

A ce titre, seront créés, pour les années 2026 à 2033, au maximum :

- 8 emplois à temps complet et 2 emplois à temps non complet d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique saisonnier ;
- 3 emplois à temps complet et 2 emplois à temps non complet d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique saisonnier du complexe touristique ;
- 8 emplois à temps complet 2 emplois à temps non complet d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif saisonnier ;
- 2 emplois à temps complet 2 emplois à temps non complet d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de médiathèque ou de surveillance d'exposition saisonnier ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du RIFSEEP est applicable mais demeure facultatif.

**Il est proposé au Conseil Municipal de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'une semaine à 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3, I, 2° de la loi n°84-53 précitée**

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

Extrait du registre des **Délibérations du Conseil Municipal**  
Séance du 05 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Étaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E024-2026**

**Objet : Création d'un emploi non permanent Agent polyvalent Complexe touristique**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1 et L 332-23 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la haute saison du Complexe Touristique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues au 1° de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs),

**Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Maire :**

- la création d'un emploi d'adjoint technique, non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

**Vote du Conseil :**

Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

VILLE  
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 0

**Date de convocation**

29/05/2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 05 juin 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

**Etaient présents (24) :**

Arnaud MARTHEY, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Francine COUDON, Thomas VIGREUX, Lucie GIRARDOT, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude ALAMPI, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Andrée Claude DAL MOLIN, Isabelle DELARUE, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Dominique MISCHI, Youness OUFELLA, Aurélien RACLE, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Jérémy TRESSE et Jean-Marc VUILLEMIN

**Procurations données (5) :**

Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Camille LIARD  
Emilie GOGAND donne pouvoir à Christian LANIER  
Karl GRUX-TOURNIER donne pouvoir à Jérémy TRESSE  
Emilie CORDIER donne pouvoir à Julien BOILLOT

**Absents (0) :**

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Maud BEAUQUIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n°E025-2026**

**Objet : Tableau des effectifs**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 07/10/2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de :

- Supprimer un emploi d'attaché à temps complet suite à la Mutation d'un agent (35/35<sup>ème</sup>)
- Supprimer un emploi d'adjoint technique à temps complet suite à la disponibilité d'un agent (35/35<sup>ème</sup>)
- Supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à la retraite d'un agent (35/35<sup>ème</sup>)
- Créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à la suite d'une réorganisation interne (35/35<sup>ème</sup>)

Considérant qu'un contractuel peut être recruté sur cet emploi, en application de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique « *emplois dans les communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes de moins de 15000 habitants* ».

Si les emplois créés ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel.

Les candidats devront justifier de diplômes équivalents au grade de l'emploi et, ou d'une expérience significative sur le poste.

La rémunération est fixée sur la base des grilles indiciaires, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, de :**

- **Créer :**
  - 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
- **Supprimer :**
  - 1 emploi d'agent d'attaché à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)



- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

ETAT DU PERSONNEL (à compter du 05/06/2026)								
Désignation Grade	Cat.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS			
		Emplois Temps Complets	Emplois Temps Non Complet	TOTAL	Titulaire	Non titulaire	Non pourvus	TOTAL
ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif	C	10	0	10	7	2	1	10
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	3	0	3	0	0	3	3
Rédacteur	B	4	0	4	4	0	0	4
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	1	1
Attaché territorial	A	3	0	3	2	1	0	3
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	0	1
TECHNIQUE								
Adjoint technique	C	13	0.39	13.39	7	6.39	0	13.39
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	0.17	1.17	1.17	0	0	1.17
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	2	0.17	2.17	2	0	0.17	2.17
Agent de maîtrise	C	1	0.00	1.00	0	0	1	1.00
Technicien	B	1	0	1	1	0	0	1
SOCIALE								
Assistant socio-éducatif	A	1	0	1	1	0	0	1
CULTURELLE								
Adjoint du patrimoine	C	1	0.5	1.5	1	0	0.5	1.5
Assistant de conservation	B	1	0	1	1	0	0	1
POLICE MUNICIPALE								
Gardien Brigadier	C	1	0	1	0	0	1	1
<b>TOTAUX</b>				<b>45.24</b>	<b>28.17</b>	<b>9.39</b>	<b>7.67</b>	<b>45.24</b>

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05/06/2026 :

**Filière : ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emploi : Attaché territorial

- **Grade : Attaché**

ancien effectif : 4

**nouvel effectif : 3**

**Filière : TECHNIQUE**

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

- **Grade : Adjoint technique**

ancien effectif : 14

**nouvel effectif : 13**

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

- **Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

ancien effectif : 2,17

**nouvel effectif : 1,17**

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise territorial

- **Grade : Agent de maîtrise**

ancien effectif : 0

**nouvel effectif : 1**

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0**

La Secrétaire de séance,  
Maud BEAUQUIER

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

